

## NE PLUS HURLER AVEC LES LOUPS

# Et si la justice

**Au commencement** était la vengeance.

Puis est venu « œil pour œil », déjà plus « équitable ».

Et aujourd'hui ? La justice pénale répare-t-elle vraiment ?

Et le chrétien, comment peut-il accueillir la victime... et le condamné ?



### **JUSTICE.**

Aujourd'hui beaucoup de questions se posent sur sa finalité.

**J**EAN-PIERRE MALMENDIER vient de décéder. Le numéro de mars de *La revue nouvelle* rend hommage à ce père qui y relate combien il a été difficile de vivre avec l'assassinat de sa fille Corinne et de son ami Marc. Pourtant, il a été un de ceux qui ont rencontré les parents du plus jeune des assassins, partageant ainsi la douleur de deux familles brisées. Une rencontre ultérieure avec ce même jeune lui a permis d'exorciser sa haine pour continuer à vivre. Raison pour laquelle Jean-Pierre Malmendier préférerait parler de justice restauratrice, plutôt que de justice réparatrice. Car peut-on réparer ?

### « POURQUOI MOI ? »

Aux origines de l'humanité, la justice s'appelait « vengeance ». Puis les sociétés se sont organisées.

**Une justice basée sur l'exclusion n'a pas sa place dans un projet de société inspiré par l'Évangile.**

Elles ont élaboré des lois et des règles. Dans la Bible, la loi du talion – œil pour œil, dent pour dent – est même considérée comme un progrès : il ne faut pas rendre plus que ce qui a été fait. Mais la répression est-elle le seul chemin ? Et la peine infligée est-elle capable de répondre à la souffrance vécue par les victimes ? N'amène-t-elle pas aussi à une forme de violence et d'inhumanité envers les auteurs ? Que faire de ces souffrances ? Philippe Landenne, aumônier de prison durant plus de trente ans, partage quelques réflexions. « *Pour des personnes victimes de crime ou de délit grave, les conséquences des violences injustes qu'elles ont subies sont souvent au-delà de toute mesure. Le système pénal se mobilise lourdement au fil d'une procédure froide et complexe pour infliger une peine aux auteurs lorsque ceux-ci sont identifiés ou reconnus coupables des faits. Mais la peine de la victime se trouve-t-elle soulagée au fils du laby-*

# réparait ?

*rinthe judiciaire ?* » Les indemnités à payer par le condamné, les années de prison à purger annuleraient-elles le traumatisme subi par la victime ?

Il semble en tout cas que ces victimes restent souvent seules face à une quête de sens : « *Pourquoi cela m'est-il arrivé à moi ? Pourquoi n'ai-je pas réagi alors ? Pourquoi suis-je toujours aussi ébranlé ? Comment retrouver un peu de paix ? Comment dire encore mon angoisse à ceux qui semblent se lasser d'entendre le récit de ce que j'ai subi ? Et Dieu dans tout cela, où était-il ? Est-ce que je crois encore ? Mon regard confiant sur la fraternité humaine a changé. J'ai peur et je doute. Peut-être que je ressens de la haine...* »

Il apparaît donc urgent d'offrir un accompagnement aux victimes. Et il y a encore beaucoup à apprendre pour mettre en place un cadre de soutien humain et spirituel crédible avec la délicatesse nécessaire.

## LE DÉTENU ET LE CHRÉTIEN

Pour que la justice soit réellement restauratrice, elle doit aussi s'interroger sur les possibilités de réparation laissées aux auteurs. Les médiations en prison, guidées par des associations, et d'autres initiatives ponctuelles se multiplient en Belgique. Mais la volonté semble manquer du côté des autorités. Et les conditions carcérales de plus en plus dégradées brisent les hommes qu'elles étaient censées encadrer (cf. encadré).

Grâce à l'action de l'aumônerie en prison, les détenus découvrent un visage humain, solidaire d'une

Église dont ils étaient souvent éloignés. L'aumônerie leur offre un refuge de respect et de confidentialité. Elle leur propose aussi la grâce inespérée d'une expérience communautaire inspirée par l'Évangile. Beaucoup de prisonniers essaient d'ailleurs de retrouver les aumôniers après leur libération.

Leurs questions sont souvent les mêmes, témoigne Philippe Landenne : « *Trouverai-je dehors le même soutien respectueux pour m'aider à réparer et à assumer de nouveau mes responsabilités ? Où puis-je continuer à exister et à me reconstruire à l'intérieur d'une communauté qui m'accepte tel que je suis ?* » Pour de nombreux détenus isolés ou en rupture avec leurs familles, ces questions peuvent virer au vrai casse-tête.

Et la communauté chrétienne, comment réagit-elle ? On la trouve bien souvent mal à l'aise, silencieuse, ou mal dans sa peau. Parfois même, elle semble hurler avec les loups et se résigner à soutenir une vision répressive de la justice.

Et pourtant, conclut Philippe Landenne, « *la justice biblique est radicalement soucieuse d'ouvrir des chemins de guérison et de réconciliation.* » Autrement dit, une justice basée sur l'exclusion n'a pas sa place dans un projet de société inspiré par l'Évangile. ■

**Paul FRANCK**

– « Justice restauratrice, justice d'avenir », dossier de *La revue nouvelle*, n° 3, mars 2011.

– RELAC'S, Relais liégeois d'accompagnement et de soutien, ph.landenne@gmail.com, 0494.86.44.81.

## LA PRISON : PENDANT ET APRÈS

Françoise Tulkens, professeure à l'UCL et juge à la Cour européenne des Droits de l'homme, invite tous ceux qui ont un rôle à jouer ou une responsabilité à assumer dans la politique pénale à lire l'ouvrage rédigé voici trois ans par Philippe Landenne.

Ce livre témoigne de plus de trente années d'aumônerie de prison, à l'écoute des exclus de la société. Il étonne, frappe, touche, révolte. Sans ménagement, il dévoile la réalité de l'enfermement. Dans un contexte d'indigence et de misère, au quotidien, ce sont des drames humains qui se jouent, des ruptures insupportables, des équilibres brisés, des haines attisées, des vies perdues. On n'en sort pas indemne.

Par son courage et sa loyauté, son indignation et sa violence, le livre de Philippe Landenne est nécessaire. Il est une conscience qui donne l'alerte. On entend parfois dire que les juges ne savent pas à quoi ils condamnent. Désormais, ce ne sera plus possible.

Philippe LANDENNE, *Peine en prison. L'addition cachée*, Louvain-la-Neuve, Éditions Larcier, 2008. Prix : 22 € -10 % = 19,80 €.